

2BCD

Société par actions simplifiée au capital de 16 000 euros
Siège Social : 13 Chemin de la Ville du Bois, 91310 MONTLHERY
451 107 114 R.C.S EVRY

PROJET DU TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 3 AVRIL 2025

DECISION : NON RENOUELEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Associé unique, constatant que la société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes, décide de ne pas renouveler le mandat, qui est venu à expiration à la clôture des comptes au 31 décembre 2022, de la société Expert&co S.C.P P. DZIERZEK et V. ECREPONT en tant que Commissaire aux comptes titulaire de la Société.

DECISION : NON RENOUELEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Associé unique, constatant que la société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes, décide de ne pas renouveler le mandat, qui est venu à expiration à la clôture des comptes au 31 décembre 2022, de la société BL COMMISSARIAT ET AUDIT SARL en tant que Commissaire aux comptes titulaire de la Société.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.